

In Extenso Nord Audit

Parc d'Entreprises de l'Horlogerie
Rue de l'Horlogerie
BP 164
62403 Béthune cedex

Tél. : +33 (0) 3 21 64 70 30
Fax : +33 (0) 3 21 68 95 13
bethune@inextenso.fr
www.inextenso.fr

AMITIE PARTAGE

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

21 RUE MARECHAL FOCH
59100 ROUBAIX

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association AMITIE PARTAGE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.



.../...

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

Nous nous sommes plus particulièrement attachés à mettre en œuvre les diligences et contrôles des principales subventions, permettant de nous assurer de l'existence des conventions, de leur encaissement, ainsi que du respect du rattachement à l'exercice. Sur la base de ces diligences, nous avons conclu au caractère approprié de la comptabilisation effectuée dans les comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

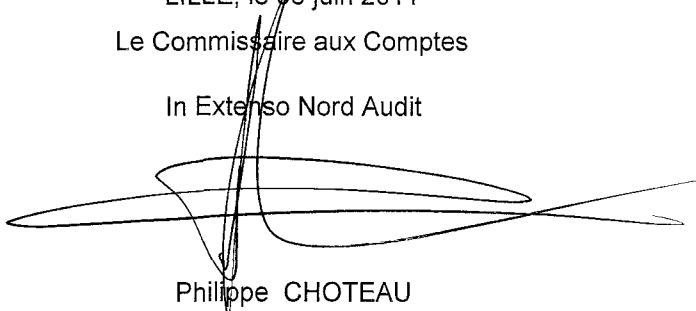
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

LILLE, le 06 juin 2011

Le Commissaire aux Comptes

In Extenso Nord Audit



Philippe CHOTEAU

BILAN SYNTHETIQUE

ASSOCIATION AMITIE PARTAGE

Edition du : 01/01/2010 au 31/12/2010

Avec brouillard

Hors simulation

ACTIF	Exercice N			N-1	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net			
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles					Capital	60 843	60 843
- Fonds commercial					Ecart de réévaluation		
- Autres					Réserves :		
Immobilisations corporelles					- Réserve légale		
Immobilisations financières					- Réserves réglementées		
TOTAL I					- Autres		
Actif circulant :					Report à nouveau	152 288	162 807
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Résultat de l'exercice (bénéfice ou per...)	(42 237)	(10 519)
Marchandises					Provisions réglementées		
Avances et acomptes versés sur commandes					TOTAL I	170 894	213 131
Créances :					Provisions pour risques et charges (II)	3 997	17 437
Clients et comptes rattachés					Dettes		
Autres	196 639		196 639	160 447	Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement					Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	86 566		86 566	166 444	Fournisseurs et comptes rattachés	27 718	9 375
Caisse	61		61	171	Autres	77 656	90 161
TOTAL II	283 266		283 266	327 062	TOTAL III	105 374	99 535
Charges constatées d'avance (III)				3 042	Produits constatés d'avance (IV)	3 000	
TOTAL GENERAL (I+II+III)	283 266		283 266	330 104	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	283 266	330 104



COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

ASSOCIATION AMITIE PARTAGE

Edition du : 01/01/2010 au 31/12/2010.

Avec brouillard

Hors simulation

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	278	957
Achats d'approvisionnement			Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	90 060	72 332	Subventions d'exploitation	657 403	665 186
Impôts, taxes et versements assimilés	1 375	1 300	Autres produits	73 333	75 389
Rémunération du personnel	515 189	503 254	Produits financiers	66	1 247
Charges sociales	156 305	143 716			
Dotations aux amortissements					
Dotations aux provisions	20 390	32 696			
Autres charges					
Charges financières					
TOTAL (I)	783 318	753 298	TOTAL (I)	731 081	742 779
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	11		PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	10 012	
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	783 329	753 298	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	741 092	742 779
BENEFICE OU PERTE	(42 237)	(10 519)			
TOTAL GENERAL	741 092	742 779	TOTAL GENERAL	741 092	742 779



ANNEXE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010



I/ REGLES ET METHODES COMPTABLES

Conventions générales.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits significatifs et dérogations.

Néant

II/ COMPLEMENTS D'INFORMATION.

Actif immobilisé, Amortissements.

Néant.

Etat des provisions.

Provision pour indemn. départs en retraite	3 997
Provision pour grosses réparations	0
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	0
	<hr/>
	3 997

Charges à payer.

Transports	629
Télécommunications	286
Fournitures eau, énergie	1 824
Honoraires	1 379
Taxe ordures ménagères	1 350
Loyer 2010	7 622
	<hr/>
Fournisseurs, charges à payer	13 090
Dette provisionnée pour Congés payés et charges	19 630
(Dotation de l'année inscrite en intégralité pour 19630 en Dotations aux provisions ; reprise de N-1 en intégralité pour 21740 en Autres produits)	

Produits à recevoir

Subventions d'exploitation 196 652

Charges constatées d'avance.

Primes d'assurance

0

Produits constatés d'avance.

Don affecté à Lutte contre l'isolement 2011

3 000

Evolution des capitaux propres.

Affectation du résultat déficitaire 2009 au Report à nouveau

-10 519

Autres produits

Outre les reprises des provisions devenues sans objet, y figurent notamment les financements sur ressources privées pour

43 553

Effectif au 31/12/2010.

Salariés de l'association : (7,9 Equivalent Temps Plein)

11

Contrats aidés : 4 Contrats Adultes Relais, 14 Contrats Uniques d'Insertion (CUI)

18

Droits Individuels de Formation.

Heures de DiF

609

Indemnités de départ en retraite.

Droits au 31/12/2009

3 237

Variation 2010

760

3 997

Bénévolat.

Valorisation du bénévolat non salarié :

10,3 équivalent temps plein SMIC

152 252

Produits distribués.

Lait, alimentation : Cotisation Banque alimentaire

9 306

Vêtements : 53446 kg 9 €

481 000

Mobilier

Venant de donateurs et de la Banque Alimentaire

Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction.

Non significatif, ces fonctions étant largement bénévoles.

Aucun avantage en nature n'est octroyé.

Résultat exceptionnel.

Notamment report de ressources non utilisées exercice 2009

10 000

